

Intervention ergonomique individuelle

De quoi s'agit-il ?

Pour répondre à des problématiques de santé, de sécurité et d'efficacité, **l'ergonome analyse, à la demande du médecin du travail, l'activité de travail** du salarié afin d'identifier les contraintes et les ressources qui s'exercent sur l'individu dans un but d'aménagement du poste.

Cette analyse permet de transformer l'existant, de concevoir de nouveaux environnements et d'agir sur l'organisation du travail pour répondre aux besoins du salarié et de l'employeur.

L'ergonome va utiliser une approche de terrain pour comprendre l'activité et les interactions pour pouvoir les analyser.

Les conclusions de l'intervention sont présentées et discutées autour d'un rapport d'intervention ou d'une synthèse avec les acteurs de l'entreprise.

Les objectifs

- Analyser l'activité de travail du salarié concerné afin de réduire les contraintes et les sollicitations au poste de travail
- Proposer des aménagements techniques, matériels ou organisationnels
- Co-construire des pistes d'amélioration avec l'entreprise et accompagner la transformation
- Favoriser le maintien dans l'emploi dans l'entreprise

Déroulement

- Analyse de la demande et compréhension du contexte, construction d'un plan d'intervention
- Intervention terrain (observation, entretien, groupe de travail, ...)
- Analyse des données et construction d'une synthèse
- Restitution et co-construction de pistes d'amélioration



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : salarié



Intervenants :

Ergonome



Durée :

A l'appréciation de l'intervenant(e) dans la limite de 2 jours maximum renouvelable en fonction des demandes du médecin du travail



Conditions de réalisation :

Sur demande du médecin du travail